



puis-je résilier ma mutuelle avant la date anniversaire du contra

Par **alléluiah**, le **04/11/2011** à **17:03**

bonjour

actuellement en possession d'une mutuelle je souhaiterais savoir si je peux résilier mon contrat avant la date anniversaire,

En effet mon contat a débuté le 1er octobre 2010 et donc est reparti pour 1 an le 1er octobre 2011,seulement je cherchais une autre mutuelle moins chere et j'ai appris hier à mon travail que les employés avaient une mutuelle qui fourni des tarifs moindrent et pour un meilleur remboursement surtout dentaire c'est ce que je cherche.

j'ai appris il y a quelques jours que apparemment une personne peut résilier son contrat avant la date anniversaire sous condition qu'elle trouve justement ds le cadre de son travail ou que les tarifs sont moins élevés, est-ce que cette info est vrai? sinon comment puis-je faire pour quitter ma mutuelle sans avoir à payer ce qu'il reste pour l'année?
merci de votre attention

Par **janus2fr**, le **04/11/2011** à **19:19**

[citation]j'ai appris il y a quelques jours que apparemment une personne peut résilier son contrat avant la date anniversaire sous condition qu'elle trouve justement ds le cadre de son travail ou que les tarifs sont moins élevés, est-ce que cette info est vrai?[/citation]

Bonsoir,

Ce n'est pas tout à fait exact.

Pour résilier votre mutuelle personnelle suite à la souscription de celle de l'entreprise, il faut que cette souscription soit obligatoire. Or, comme vous ne semblez pas l'avoir déjà souscrite, on devine que cette mutuelle n'est pas obligatoire dans votre entreprise.

Par **brunoouy**, le **15/10/2015** à **18:26**

aton le drois réativé 1 contra qui a été résiliée ou pa